

MOTIONS
des enseignants du collège Carlin Legrand de Bapaume
à propos de la REFORME DU COLLEGE
élaborées lors de l'heure syndicale du 5 novembre 2015
pour le CA du 26 novembre 2015

La quasi totalité des enseignants du collège Carlin Legrand conteste la réforme telle qu'elle est prévue : ils désapprouvent entre autres la suppression de l'Anglais euro et des sections sportives, la mise en danger de l'enseignement du Latin, la diminution du volume horaire disciplinaire, l'AP et les EPI étant pris sur ces volumes.

Par ailleurs, ils refusent de proposer une répartition AP/EPI ou de réfléchir sur l'utilisation de la marge établissement sans avoir reçu la formation adéquate. Ils refusent un calendrier tel qu'il est imposé. Sous prétexte de vouloir faire passer en force cette réforme, on ne prend pas le temps de la mise en place correcte. Il aurait fallu la différer d'un an afin de permettre formations et réflexions avant la mise en place de tels dispositifs. Nous remarquons que notre ministre considère que sur la carte scolaire et la mixité, il faut prendre le temps. Nous ne comprenons pas que ce ne soit pas le cas pour cette réforme qui est pourtant d'une toute autre ampleur !

Enfin, ils jugent inacceptable le fait que les programmes changent sur tous les niveaux en même temps, d'autant que l'on nous demande en plus de changer nos façons de travailler et d'enseigner. Il aurait été plus intelligent de le faire niveau par niveau .

La quasi totalité des enseignants du collège Carlin Legrand conteste la formation hors temps scolaire prévue dans le cadre de la réforme du collège. Ils font savoir que cela ne correspond à aucun texte légal ni dans le nouveau statut de l'enseignant, décret Peillon-Hamon N°2014-940 du 24 août 2014 ni dans le décret N°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle.